



Inflation : Intenable pour les salariés

Roissy, le 31 août 2022

L'augmentation des prix en France et le blocage des salaires dans l'entreprise ne sont plus supportables pour les salariés.



Il est grand temps que la direction d'Air France s'en rende compte et agisse rapidement.

Pour rappel, l'inflation est de 6.1% à ce jour et continuera d'augmenter d'ici la fin de l'année 2022.

Une bonne nouvelle : Le trafic aérien est reparti de plus belle cet été et les chiffres ont dépassé toutes les projections, même les plus optimistes ! Tout cela grâce au professionnalisme et à l'investissement de tous les salariés dans un contexte de sous-effectif résultant de nombreux projets de transformation accélérés par notre direction.

*L'UNSa Aérien demande donc une **reconnaissance pécuniaire** au vu de la situation, ceci rapidement et sous la forme suivante :*

- **Le versement immédiat d'une prime de 2.000 euros à l'ensemble des salariés de l'entreprise**
- **Une augmentation générale des salaires équivalente à l'inflation supérieure à 6% à ce jour avec « une valeur plancher » de 200 euros au minimum par mois profitant aux plus bas salaires**



Vos élus et représentants UNSa-Aérien

Rejoignez-nous

